



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE CGC SIGNE L'ACCORD PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT

La protection sociale complémentaire des agents publics est un élément essentiel dans la carrière des agents publics.

Qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires de toutes les catégories, ils ont le droit à une couverture sociale digne de ce nom à l'identique des droits acquis par les salariés du privé.

L'inflation galopante et le pouvoir d'achat en berne ont parfois eu des graves conséquences lorsqu'ils étaient confrontés à l'un des 3 risques majeurs : l'incapacité, l'invalidité et le décès .

La *fédération* a pris tout sa part dans de longs mois de négociations pour faire évoluer les garanties statutaires et complémentaires avec de nombreux amendements.

Partie de très loin *la fédération* signe pour des avancées obtenues :

- Taux de couverture statutaire.
- Amélioration des garanties pour les contractuels.
- Révision de l'arrêté des maladies du CLM et intégration des maladies chroniques.
- Création d'une vraie invalidité (rente, cumul et droits retraite générés).
- Fin de la politique de radiation .
- Instauration d'une complémentaire abondée par l'employeur
- Capitale décès amélioré (rente éducation et prise en compte du handicap).
- Accompagnement managérial pour le retour à l'emploi.

*La fédération* regrette néanmoins et revendique :

- Garantie de 100 % rémunération pendant 6 mois de CMO au lieu de 3 mois .
- Un abondement plus important de l'employeur pour la partie complémentaire.

**SANTÉ/PRÉVOYANCE :**

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS AURA REMPLI SES ENGAGEMENTS  
POUR TOUS LES AGENTS DE L'ÉTAT**